VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

À QUEL MOMENT INTERNER UNE PERSONNE ?

Par Profil supprimé Postée le 12/03/2013 17:01

Bonjour,

Mon fils agé de 21ans fume du canabis depuis l'age de 15 ans ! il vit seule chez ma fille absente, nous n'avons pas pu le garder chez nous (vol d'argent,violence et descolarisation) placé en foyer tout allé bien, il s'est fait rejetté l'année derniére d'un foyer jeune travailleur malgrés un décison de justice (PJM) aujourdhui il va trés mal, je n'arrive plus à l'aider, il s'en prend sur moi (menace de mort) j'ai déjà porté plainte afin de le "responsabilisé) devant ses propos ! je passais parfois chez ma fille avec des denrées alimentaires divers, je retrouvais parfois les choses non consommée alors qu'il ne pése que 45 kilos pour 1m65 donc assez maigre ! depuis un an il va trés mal, il a des problémes de santé (glangions dans la george) je l'ai forcé à faire une prise de sang ! et depuis quelques jours un autre soucis au niveau de son nez (veine gonglé qui lui fait mal me dit t-il) il fait tout pour attirer mon attention mais il ne fait rien pour se soigner ! je lui ai proposé à plusieurs reprises mon aide, j'ai pris des rendez vous chez des médeçins à sa place ce qui n'est pas "normal' j'ai passé mon temps à faire des aller-retour pour rien car il ne sort pas de chez sa soeur après m'avoir dit OUI, bref il joue avec le feu et surtout cherche à me faire plutôt tombé malade tout en se méttant lui méme en danger ! il en a conscience puisqu'il me dit qu'il va "creuver" il ne travaille pas, il n'a aucun revenu donc il "deale" j'ai maintenant de gros soucis de santé je ne peus plus l'aider sa me rend malade, j'ai sa petite soeur à m'occuper et je travaille, j'ai également ma mére malade, je ne peus pas me diviser en 4, je dois aussi penser à moi car j'ai conscience que si je vais mal, il ira encore plus mal ! j'ai donc coupé les ponts (ne répond plus au textos et à son chantage) mais sa soeur étant sur Paris et son frére en Ardéche, je les mets au courant et eux tente de l'aider en lui parlant et en lui proposant de venir chez eux , encore faut t'il qu'il accepte de " couper les ponts" avec ses fréquentations ! comment prendre la décison de l'interné si je m'appercois qu'il va trop mal ! sa soeur va lui proposer de le faire venir chez elle sur paris et son frére chez lui en ardéche. J'espére seulement qu'il fera le bon choix, je suis impuissante car je ne fume pas (cigarette ou autre) son pére l'a abandonné à l'age de 4 ans lors de notre séparation, je sais qu'il m'en veus mais quand méme !! à ma connaissance il fume du canabis mais vu son état aujourdhui, je me pose la question, le canabis peu t'il conduire un jeune dans un tel état ?? merci de me répondre c'est urgent !

Mise en ligne le 14/03/2013

Bonjour,

Nous comprenons votre détresse et votre inquiétude concernant votre fils. Vous avez fait de nombreuses choses pour tenter de l'aider, ainsi que pour vous protéger, mais cela semble rester sans effet pour l'instant.

Votre fils va mal et, à sa manière, essaie de le manifester. Toutefois, s'il n'accepte pas l'aide que vous lui proposez, il n'est pas possible de l'aider contre sa volonté. C'est pourquoi, comme vous le décrivez, il est parfois nécessaire de couper les ponts, ce qui ne veut pas dire que l'on abandonne la personne. Simplement, on a compris qu'on ne pouvait pas faire les choses sans lui, ni même à sa place. Alors, on choisit de prendre du recul, d'une part pour prendre soin de soi, et d'autre part, pour laisser la personne prendre, ou pas, des décisions qu'elle seule peut prendre.

La consommation de cannabis peut avoir des conséquences diverses pour la personne, suivant la fréquence de la consommation, mais aussi en fonction de sa personnalité et des raisons pour lesquelles elle fume. Une dépendance psychologique peut parfois apparaître, il se peut aussi que la personne ait un comportement, des réactions différentes lorsqu'elle ne peut pas fumer (généralement, la personne est plus irritable, plus agressive). Nous ne pouvons pas vous dire si le cannabis à lui seul à conduit votre fils dans la situation que vous nous décrivez. Bien souvent, le cannabis fait partie des causes, mais ce n'est pas la seule. Il est alors important d'encourager la personne à faire le pas d'aller demander de l'aide, aller parler quelque part de ce qui fait souffrir et qui empêche d'avancer.

Vous nous demandez dans le titre de votre question à quel moment interner une personne. Il est effectivement possible, dans des situations précises, de faire hospitaliser quelqu'un sans son consentement. Cela s'appelle une hospitalisation à la demande d'un tiers (HDT). Cela s'envisage lorsque la personne risque d'être dangereuse pour elle-même ou pour les autres. Ce n'est cependant pas un soin pour les problèmes de toxicomanie. Cela permet de mettre la personne "à l'abri" le temps que les choses se posent, le temps pour les professionnels de faire le point sur ce qui se passe.

Pour d'autres informations, ou si vous souhaitez parler de tout cela, vous pouvez contacter l'un de nos écoutants au 0800 23 13 13 (Drogues Info Service, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, tous les jours de 8h à 2h du matin).

Cordialement.